

Résolutions et déclarations de la Dixième Assemblée

Résolutions adoptées	3
Conflit au Liberia.....	3
Prévention et du traitement du paludisme	4
Formation au ministère.....	5
Questions relatives à l'exclusion	5
Peuples autochtones.....	6
Intégration des sexes et ordination des femmes	6
Relations avec les Églises sœurs	6
« Les Églises disent 'Non' à la violence envers les femmes »	7
Politiques relatives au commerce et au développement, à la dette internationale, et à la responsabilité sociale des entreprises	7
Diaconie.....	9
Respect des lignes directrices et des principes de la FLM	10
« Lignes directrices sur l'environnement pour la mise en œuvre des programmes » et les « Principes directeurs concernant le développement durable »	10
Plan d'action concernant l'eau	10
Extension du nom de la FLM	11
Questions relatives à la région du Moyen-Orient.....	11
Déclarations.....	13
Déclaration publique sur la dette illégitime.....	13
Déclaration publique sur les préoccupations que cause l'unilatéralisme de la politique internationale des États-Unis d'Amérique.....	14
Déclaration publique concernant les États-Unis d'Amérique et le Protocole de Kyoto	16
Déclaration publique sur Israël et la Palestine.....	17

Déclaration publique sur l'exclusion de participant(e)s à l'Assemblée.....	18
Autres décisions.....	20
Message des peuples autochtones	20
Équilibre entre les sexes.....	21
Subdivisions régionales de l'Europe.....	21
Participation des jeunes aux futures Assemblées.....	22
Participation des jeunes aux célébrations et aux processus de prise de décisions	22
Rapports des groupes villages.....	22
Priorités	22
Prochaine Assemblée	23
Message et engagements de la Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale.....	23

Remarque

Les **Questions transmises au Conseil** ne sont pas incluses dans ce document. Prière de se référer à la version imprimée du Rapport officiel « Pour guérir le monde » disponible auprès de la :

Fédération luthérienne mondiale
Bureau des services de communication
Case postale 2100
1211 Genève 2
Suisse

Fax: +41/22-791 66 30
E-mail: jbn@lutheranworld.org

Résolutions adoptées

Conflit au Liberia

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: d'adopter la résolution concernant le conflit au Liberia.

Texte de la résolution adoptée:

La Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) réunie à Winnipeg, Canada, profondément bouleversée par les récits concernant le conflit au Liberia, la souffrance de la population, et le témoignage de l'Église luthérienne du Liberia (LCL) et de ses partenaires œcuméniques et interreligieux directement confrontés à la violence, déplore qu'à ce jour la communauté internationale ait été incapable de réagir de manière adéquate et significative.

L'évêque Sumoward Harris et Mme Comfort Freeman, de l'Église luthérienne du Liberia, sont venus nous donner un témoignage impressionnant en nous transmettant les cris de leur communauté et de leur Église.

Ayant entendu ces cris, et inspirée par le thème de l'Assemblée « Pour guérir le monde »,

l'Assemblée

- affirme son sentiment profond de communion en Christ avec les responsables et les membres de l'Église luthérienne du Liberia et assure l'Église de son appui alors qu'elle s'efforce d'être un témoin fidèle de la parole de guérison de l'Évangile face à la violence et aux effusions de sang, dans l'indifférence de la communauté internationale à l'égard des terribles souffrances humaines, et prie le secrétaire général d'envoyer à l'Église luthérienne du Liberia une lettre lui communiquant les sentiments de l'Assemblée ;*
- se joint à l'Église luthérienne du Liberia pour exprimer sa préoccupation à l'égard de la population du Liberia qui souffre, et en particulier de ses membres les plus vulnérables et les moins protégés ;*
- reconnaît et soutient résolument la démarche conduite par les femmes libériennes qui recherchent la paix dans le cadre du réseau « Les femmes dans la construction de la paix » (WIPNET) ;*

- *encourage toutes les Églises membres de la FLM à soutenir la population et les Églises du Liberia dans leurs prières ;*
- *appelle toutes les parties au conflit à mettre fin à la violence armée, à protéger la population civile, à cesser de recruter et d'engager au front des enfants soldats, et à négocier un règlement pacifique du conflit ;*
- *invite instamment le Conseil de sécurité des Nations Unies à décider immédiatement l'envoi d'une force de stabilisation multilatérale en vue de séparer les parties en guerre, de protéger la population civile, et de désarmer et démobiliser toutes les forces combattantes ;*
- *appelle les États membres des Nations Unies qui ont la capacité de le faire à envoyer des troupes et de l'équipement pour constituer cette force de stabilisation ;*
- *reconnaît les efforts entrepris par le personnel de la Fédération luthérienne mondiale au Liberia, qui continue à tenter de trouver des moyens d'alléger la souffrance humaine dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses ;*
- *invite la communauté internationale à apporter son soutien et sa contribution aux efforts d'aide humanitaire et de reconstruction au Liberia, y compris ceux entrepris dans une perspective à long terme en vue de promouvoir la démocratisation, l'instauration de la paix et l'édification de la nation au Liberia ;*
- *prie le secrétaire général de prendre toutes les mesures appropriées pour exprimer et concrétiser la préoccupation de l'Assemblée à l'égard de la population du Liberia.*

Prévention et du traitement du paludisme

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : **d'adopter la résolution invitant les Églises membres de la FLM à s'engager dans un processus de guérison en prenant les mesures nécessaires, au niveau international, pour promouvoir la recherche en vue de la prévention et du traitement du paludisme.**

Texte de la résolution adoptée :

Les laboratoires consacrent des sommes très importantes – bien qu’insuffisantes – à la recherche sur le VIH/sida, maladie qui affecte les hommes et les femmes tant au Sud qu’au Nord. L’Assemblée soutient les efforts visant à combattre ce mal dévastateur.

Pendant, la cause principale de la mortalité dans le monde, qui entraîne des conséquences encore plus graves, est le paludisme. Personne n’en parle, parce que c’est uniquement dans les pays du Sud qu’il tue des enfants, des femmes et des hommes.

L’Assemblée appelle les Églises membres de la FLM à s’engager dans un processus de guérison en prenant les mesures nécessaires, au niveau international, pour promouvoir la recherche en vue de la prévention et du traitement du paludisme.

Formation au ministère

L’Assemblée

A DÉCIDÉ : **d’adopter la résolution sur la formation au ministère.**

Texte de la résolution adoptée :

L’Assemblée demande que la FLM, dans le cadre de ce qu’elle entreprend pour le développement des ressources humaines,

- a) lance des programmes formels et informels de formation à l’accompagnement médical et pastoral dans les séminaires et dans les institutions gérées par les Églises, et*
- b) offre aux professionnels de la santé et aux autres personnes intéressées à travailler dans le domaine de la guérison des occasions de se familiariser avec le concept holistique de guérison.*

Questions relatives à l’exclusion

L’Assemblée

A DÉCIDÉ : **d’adopter la résolution sur les questions relatives à l’exclusion.**

Texte de la résolution adoptée :

L’Assemblée, consciente de l’appel que Dieu adresse à l’Église à accueillir tout le monde, recommande que la FLM élabore, après examen des éléments en présence, un plan d’action visant à aborder le problème de la stigmatisation et de l’exclusion de groupes particuliers de personnes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale, celles qui sont contaminées par le VIH/sida, celles qui manquent de ressources

financières et celles qui sont victimes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique ou de leur caste.

Peuples autochtones

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur les peuples autochtones, telle qu'amendée.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée demande à la FLM de lancer, dans la période à venir, un programme spécifique pour les peuples autochtones facilitant l'établissement de réseaux entre eux, dans le cadre de colloques régionaux et internationaux et de programmes d'échanges, et de lancer des processus d'étude théologique liés à l'Évangile et à la culture en rapport avec les spiritualités autochtones. La FLM et ses Églises membres sont également invitées à soutenir, aux niveaux national, régional et international, un processus de reconnaissance des droits de la personne en faveur des peuples autochtones, portant notamment sur les droits fonciers.

Intégration des sexes et ordination des femmes

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur l'intégration des sexes et l'ordination des femmes.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée prie la FLM et ses Églises membres d'entreprendre une étude théologique sur la manière de surmonter les barrières qui font obstacle à l'intégration des sexes (équité entre les sexes) et à l'ordination des femmes (dans les Églises où les femmes ne sont pas ordonnées).

Relations avec les Églises sœurs

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur les relations avec les Églises sœurs.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée invite la Communion de la FLM à soutenir les relations d'«Églises sœurs» entre les régions, afin de promouvoir le soutien mutuel en ressources tant matérielles qu'humaines.

« Les Églises disent 'Non' à la violence envers les femmes »

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur le thème « Les Églises disent 'Non' à la violence envers les femmes ».

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée accueille avec reconnaissance le document « Les Églises disent 'Non' à la violence envers les femmes » et invite instamment la FLM à continuer à

- a) promouvoir ce document,*
- b) encourager les Églises membres à s'en servir, et*
- c) encourager sa diffusion dans toutes les Églises locales dans leurs langues respectives.*

Politiques relatives au commerce et au développement, à la dette internationale, et à la responsabilité sociale des entreprises

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: d'adopter la résolution sur les politiques relatives au commerce et au développement, à la dette internationale, et à la responsabilité sociale des entreprises, telle qu'amendée.

Texte de la résolution adoptée:

L'Assemblée invite la FLM et ses Églises membres à entreprendre les démarches prioritaires suivantes :

POLITIQUES RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

Plaider en faveur de politiques relatives au commerce et au développement visant à améliorer le bien-être des êtres humains, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne qui sont l'expression juridique de cet objectif. Cela inclut les éléments suivants :

La FLM lancera une campagne internationale, à laquelle participeront les Églises membres, les collectivités et les personnes individuelles, afin de promouvoir l'accès aux biens publics mondiaux (par exemple les biens et services essentiels). La FLM devrait en particulier promouvoir, en référence à l'Organisation mondiale du commerce, des politiques relatives au commerce et au développement qui assurent à tous les êtres humains l'accès à l'eau potable, à une nourriture adéquate, à un logement, aux soins de santé, y compris les médicaments, et à

l'éducation primaire. LA FLM encouragera les Églises membres à demander des comptes aux institutions financières internationales, aux gouvernements et aux entreprises en ce qui concerne le respect de ces droits fondamentaux de la personne.

La FLM travaillera à prévenir la commercialisation et la privatisation de l'eau et d'autres biens essentiels à la vie.

La FLM encouragera les gouvernements et les institutions financières à soutenir des règles commerciales plus justes et appuiera les mouvements militant pour le commerce équitable.

La FLM se préoccupera des effets du capital libéralisé et des flux financiers, en reconnaissant la nécessité de réglementations et de contrôles, y compris la question d'une taxe sur les transactions monétaires.

La FLM poursuivra, conjointement avec le Conseil œcuménique des Églises et l'Alliance œcuménique « agir ensemble », la campagne qu'elle a lancée pour soutenir certaines actions et intervenir auprès des gouvernements concernés pour faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies aient accès aux traitements, aux médicaments et aux programmes de santé publique qui leur sont destinés, notamment dans les domaines liés aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), aux règles commerciales et à la responsabilité des gouvernements.

DETTE INTERNATIONALE

Continuer à exiger l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés.

Soulever la question de la partie odieuse/illégitime de la dette, soutenir les victimes et leurs avocats qui intentent des procès en réparation auprès des tribunaux nationaux et de la Cour internationale de justice, et mettre les gouvernements en demeure d'annuler la dette illégitime, tant bilatérale que multilatérale.

Soutenir le développement d'un mécanisme d'arbitrage indépendant pour les pays à revenu moyen.

Suivre le déroulement de la crise de la dette dans les différents pays et à l'échelle mondiale, encourager la constitution de réseaux et le partage des ressources.

RÉSPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

Renforcer et étendre les interventions en faveur d'une obligation accrue des entreprises de rendre des comptes et de davantage de responsabilité sociale de leur part.

Soutenir les efforts visant à éliminer la corruption et faire en sorte que règne plus de transparence.

Diaconie

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: d'adopter la résolution sur la priorité à accorder à la question de la diaconie au sein de la FLM, ayant précisé un certain nombre de concepts dans la première version du Message (paragraphe 25 et 45).

Texte de la résolution adoptée:

ACCORDER LA PRIORITÉ À LA QUESTION DE LA DIACONIE AU SEIN DE LA FLM

Le thème de la Dixième Assemblée de la FLM à Winnipeg (2003) « Pour guérir le monde » constitue un bon point de départ pour une réflexion approfondie sur le rôle de la diaconie au sein de la communion des Églises luthériennes. Cette démarche est déjà préparée

- *par le Colloque mondial sur la diaconie prophétique (Johannesburg, novembre 2002), et*
- *par un projet d'étude sur le ministère diaconal entrepris sous les auspices du Département de théologie et d'études.*

Dans ce contexte, l'Assemblée demande à la FLM de lancer un programme d'étude coordonnée sur le rôle de la diaconie en tant que partie intégrante de la Communion luthérienne. Cette étude comprendra une réflexion sur le travail diaconal accompli par les personnes laïques au sein de structures ecclésiales organisées et ailleurs.

Du point de vue contextuel, les Églises luthériennes devraient être des Églises de présence pour les personnes et les groupes marginalisés et avec eux. Face à la persistance de la pauvreté dans de vastes parties du monde, et à la pauvreté spirituelle liée à un individualisme excessif dans d'autres régions, les tâches diaconales des Églises sont aujourd'hui nombreuses et diverses.

Du point de vue théologique, nous devons réexaminer l'engagement luthérien concernant le sacerdoce de tous les croyants. Quelle est la relation entre la mission et la diaconie ? Que signifie le message de la justification inconditionnelle que Dieu accorde aux pécheurs pour les gens qui ont honte d'être pauvres, sans pouvoir ou contagieux, ou qui sont stigmatisés parce qu'ils ne sont pas à la hauteur des normes modernes d'efficacité et de succès ?

Du point de vue ecclésiologique, nous devrions donner la parole aux membres laïques de l'Église qui contribuent à la vie ecclésiale par leur hospitalité et leurs visites, leur écoute, leur aide, et à celles et ceux qui contribuent à la beauté du monde par la musique et les arts, et reconnaître leur valeur. Une réflexion théologique déficiente sur les actes d'amour et de beauté peut refléter une situation ecclésiale où, parfois, seule l'ordination des agents ecclésiastiques est considérée comme importante pour la formation de l'Église.

Respect des lignes directrices et des principes de la FLM

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur le respect des lignes directrices et des principes de la FLM.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée insiste pour que tous les projets et programmes que la FLM soutient adhèrent aux « Lignes directrices sur l'environnement pour la mise en œuvre des programmes » et aux « Principes directeurs concernant le développement durable » et qu'ils les respectent.

« Lignes directrices sur l'environnement pour la mise en œuvre des programmes » et les « Principes directeurs concernant le développement durable »

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'amender la résolution sur les « Lignes directrices sur l'environnement pour la mise en œuvre des programmes » et les « Principes directeurs concernant le développement durable ».

Texte de la résolution amendée adoptée:

L'Assemblée insiste pour que tous les projets et programmes que la FLM soutient adhèrent aux « Lignes directrices sur l'environnement pour la mise en œuvre des programmes » et aux « Principes directeurs concernant le développement durable » et qu'ils les respectent.

Elle demande à la FLM de répondre aux souffrances écologiques du monde en soutenant les institutions qui luttent pour mettre fin aux atteintes à l'environnement.

Plan d'action concernant l'eau

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution sur l'élaboration d'un plan d'action concernant l'eau.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée

demande qu'un plan d'action de la FLM concernant l'eau soit élaboré, incluant la mobilisation de ressources, afin de mettre en lumière

- a) combien l'eau est essentielle pour chaque personne et pour l'ensemble de la création, et*
- b) les dilemmes qui surgissent entre les exigences d'une distribution juste et abordable, et la privatisation de l'eau qui se généralise avec la mondialisation économique ;*

demande à la FLM de fournir de la documentation exégétique et théologique pour faciliter la discussion, afin d'inciter les Églises membres, les paroisses et les communautés à passer d'une vision anthropocentrique égocentrique à un modèle holistique écocentrique de compréhension de la création et de tous les êtres humains en tant que partie intégrante de la création.

Extension du nom de la FLM

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution concernant une extension du nom de la FLM.

Texte de la résolution adoptée :

L'Assemblée adopte, conformément à la recommandation du Conseil de septembre 2002, une extension du nom de la FLM : son nom complet sera : « Fédération luthérienne mondiale – une communion d'Églises », étant entendu que dans les cas où, pour des raisons pratiques, le nom complet est trop long, le nom actuel, sans l'addition, reste valable, et que FLM reste le sigle normalement utilisé.

Questions relatives à la région du Moyen-Orient

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la résolution concernant les questions relatives à la région du Moyen-Orient, telle qu'amendée.

Texte de la résolution adoptée:

L'Assemblée

- *exprime sa solidarité avec les Églises et le peuple d'Irak ;*
- *réaffirme le droit internationalement reconnu des nations à l'autodétermination et le droit du peuple irakien à un gouvernement démocratique ;*
- *affirme le rôle des Églises qui est de jeter des ponts et de prendre l'initiative du dialogue interreligieux ;*
- *déclare que la guerre en Irak a prouvé une fois de plus que le Moyen-Orient n'a pas besoin de davantage d'armes – qu'elles soient produites dans le pays ou acquises dans le commerce des armes, de type classique ou non –, mais plutôt de justice, et*
- *affirme que la communauté internationale doit trouver une solution au problème de l'effrayante prolifération des armes dans l'ensemble de la région ; elle appelle les Églises membres et le Conseil à œuvrer en vue de leur élimination.*

Déclarations

Déclaration publique sur la dette illégitime

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: d'adopter la déclaration publique sur la dette illégitime et de l'envoyer à ses Églises membres et aux institutions financières internationales.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LA DETTE ILLÉGITIME

Lorsque la Communion luthérienne s'est réunie à Curitiba il y a 13 ans, elle a déclaré que les Églises devaient « chercher des solutions à la crise de la dette qui apporte la ruine aux parties les plus défavorisées du monde. »

Aujourd'hui, au moment où des représentant(e)s de l'ensemble de la famille luthérienne mondiale se rassemblent à Winnipeg, le fardeau de la dette s'est accru et il constitue actuellement un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des droits humains élémentaires pour tous.

Depuis Curitiba, la communauté internationale a admis, notamment à la suite de la mobilisation mondiale dans le cadre de la campagne Jubilé 2000/Jubilé Sud, la nécessité d'alléger le fardeau de la dette. Mais les mesures prises sont insuffisantes en termes financiers.

Nous pensons que le sens de la dette extérieure actuelle ne peut être compris que dans le contexte de sa relation à l'histoire de l'exploitation coloniale. La dette extérieure est devenue en réalité un moyen moderne de domination.

En outre, la recherche a démontré que des parts importantes de la dette extérieure de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes sont des dettes illégitimes. Les prêts ont été généreusement proposés à des gouvernements illégitimes, non démocratiques, qui ont contracté ces dettes. Dans de nombreux cas, l'argent de la dette a été mal utilisé ou détourné par des gouvernements tant légitimes qu'illégitimes. Seule une partie peu importante a été réellement consacrée au développement social.

Les institutions financières internationales, qui sont dirigées par les pays dominants du monde, ont encouragé en toute connaissance de cause et même activement ces prêts irresponsables à des gouvernements illégitimes ou corrompus. Même dans les cas où l'argent était utilisé correctement, les projets et programmes auxquels il servait ne répondaient souvent pas aux besoins du développement social. Les institutions financières internationales et les pays dominants doivent admettre qu'ils portent la responsabilité de mauvaises politiques, de décisions erronées et de pratiques déficientes, toutes choses qui ont conduit à la crise actuelle de l'endettement.

Cela étant, la FLM en appelle :

- *aux institutions financières internationales, afin qu'elles admettent qu'une partie de la dette est illégitime ou odieuse. Cette dette relève de la responsabilité des créanciers et doit être annulée ;*
- *aux Églises membres des pays industrialisés, afin qu'elles interpellent leurs gouvernements et les mettent en demeure d'intervenir en faveur de l'annulation des dettes illégitimes ou odieuses ;*
- *aux Églises membres des pays endettés, afin qu'elles participent activement à l'audit social de la dette et à la surveillance des budgets au moyen de mécanismes mis au point par la société civile ;*
- *aux Églises membres, afin qu'elles soutiennent les initiatives visant à intenter des procès auprès de tribunaux nationaux et/ou internationaux contre les personnes et les institutions impliquées dans des actes criminels ou illégaux relatifs aux contrats de prêt ou à leur utilisation ;*
- *aux Églises membres, afin qu'elles interpellent les banques commerciales qui ont été ou sont encore impliquées dans des opérations de prêts illégitimes, pour qu'elles assument leur responsabilité et annulent leurs créances.*

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il est hautement nécessaire d'élaborer au niveau international des mécanismes permettant de trouver comment gérer la dette, en répondant aux exigences de la justice. Ce mécanisme doit prévoir une participation pleine et active des pays endettés et faire en sorte que les créanciers assument leurs responsabilités.

Déclaration publique sur les préoccupations que cause l'unilatéralisme de la politique internationale des États-Unis d'Amérique

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : **d'adopter la déclaration publique sur les préoccupations que cause l'unilatéralisme de la politique internationale des États-Unis d'Amérique.**

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LES PRÉOCCUPATIONS QUE CAUSE L'UNILATERALISME DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Consciente de l'importance du droit international et du rôle des Nations Unies pour guérir le monde, l'Assemblée exprime son profond souci concernant l'orientation d'un certain nombre de politiques menées par le gouvernement des États-Unis. Elle note une tendance à se distancer des discussions multilatérales et de l'engagement responsable dans le cadre du droit international pour préférer une position unilatéraliste. Au nombre des exemples récents de cette tendance, on mentionnera :

- *le refus de ratifier le Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;*
- *le refus de ratifier la Convention (d'Oslo) sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;*
- *le refus de ratifier le Statut de Rome qui établit la Cour pénale internationale ;*
- *le refus de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;*
- *le refus de ratifier la Convention sur les droits de l'enfant ;*
- *la conditions mise au soutien des programmes de lutte contre le VIH/sida dans des pays gravement affectés exigeant que ces pays acceptent les organismes génétiquement modifiés ;*
- *la détention de prisonniers à Guantanamo au mépris du droit international, et, ce qui n'est pas la moindre cause de préoccupation,*
- *l'adoption d'une doctrine de la « guerre préventive ».*

L'Assemblée prie les États-Unis de respecter les droits de la personne et le droit international reconnus au niveau international. Consciente des menaces que constituent les actes terroristes, l'Assemblée se prononce en faveur d'une politique internationale qui cherche à assurer la sécurité des êtres humains par la coopération internationale et la sécurité commune.

L'Assemblée demande en particulier au gouvernement des États-Unis d'Amérique de reconnaître réellement le droit international et les Nations Unies comme le cadre et le forum international légitime permettant d'affronter les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et la survie de l'ensemble de la famille humaine.

C'est pourquoi l'Assemblée prie instamment le gouvernement des États-Unis d'Amérique de se rallier au droit international et de ratifier les conventions et les accords internationaux mentionnés ci-dessus.

Déclaration publique concernant les États-Unis d'Amérique et le Protocole de Kyoto

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la déclaration publique concernant les États-Unis d'Amérique et le Protocole de Kyoto.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE CONCERNANT LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE PROTOCOLE DE KYOTO

Dans le monde entier, des êtres humains souffrent en raison de la désertification des terres, de tempêtes, d'inondations, etc. qui résultent des changements climatiques. De même, les écosystèmes sont menacés par ces changements. Ces phénomènes sont en augmentation et il convient de s'en préoccuper très sérieusement et sans délai.

La Fédération luthérienne mondiale encourage le respect de la création de Dieu et l'allègement de la détresse humaine.¹ Le changement climatique est une question qui relève du respect et de l'intégrité de la création, et de la justice et de la solidarité mondiales.

Le Protocole de Kyoto est un document élaboré par l'Organisation des Nations Unies et ses États membres. En 1997, plus de 160 pays se sont réunis à Kyoto pour continuer à travailler à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques datant de 1992. Le Protocole de Kyoto émane de cette réunion et constitue un engagement à diminuer le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

Le dioxyde de carbone est l'un des gaz les plus répandus de l'effet de serre. Ces gaz agissent comme une serre sur toute la surface de la planète et leur effet est de faire monter la température sur la terre. En outre, ils auront pour résultat d'accroître ou de diminuer les précipitations dans diverses zones ; les violentes tempêtes deviendront plus fréquentes et il y aura un risque de modifications des courants océaniques. Ces effets affectent évidemment l'ensemble de la nature, y compris l'humanité.

Les États-Unis d'Amérique sont l'un des pays du monde qui émettent le plus de dioxyde de carbone.

C'est pourquoi l'Assemblée appelle le gouvernement des États-Unis d'Amérique à ratifier le protocole de Kyoto et à faire de sérieux efforts en vue de diminuer les émissions de dioxyde de carbone.

Déclaration publique sur Israël et la Palestine

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la déclaration publique sur Israël et la Palestine, telle qu'amendée.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR ISRAËL ET LA PALESTINE

La Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale constate que la FLM s'est prononcée et est intervenue à de nombreuses occasions sur la situation en Israël-Palestine. Elle exprime sa satisfaction à l'égard des résolutions adoptées par le Conseil depuis la Neuvième Assemblée.

L'Assemblée souligne les efforts des Églises, de la communauté internationale et de toutes les personnes de bonne volonté qui recherchent une paix juste en Palestine et en Israël. Elle dénonce l'occupation, la violence, l'extrémisme politique et religieux et toutes les violations des droits de la personne comme contraires à cette vision.

L'Assemblée constate que le « Quartet » que forment les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis et la Fédération de Russie a placé devant la communauté internationale une « Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États », légitimant par là cet effort au plan international. L'Assemblée considère que cette proposition constitue une occasion en or de trouver les moyens de régler les nombreuses divergences qui existent entre Israéliens et Palestiniens, car elle a pour objectif de mettre fin à l'occupation militaire de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem Est, ainsi qu'à la spirale de la violence, de mettre en œuvre une solution prévoyant deux États et de créer un État palestinien d'ici à 2005. L'Assemblée approuve les efforts de ce genre qui visent à établir deux États voisins viables et indépendants – vivant côte à côte dans la justice, la paix, l'égalité et l'équité –, en partageant la ville de Jérusalem. L'Assemblée demande aux parties d'aborder ces questions ainsi que celles des colonies de peuplement israéliennes en territoire palestinien, du droit au retour des réfugié(e)s, de la répartition équitable des ressources en eau et de la liberté de religion pour toutes et tous. L'Assemblée demande qu'on mette fin à la construction du mur de séparation qui est en cours pour séparer les deux États, mais qui, en réalité, séparera les villes palestiniennes les unes des autres et enfermera les gens dans leurs villes et leurs villages. L'Assemblée affirme que le règlement des causes profondes de ce problème aura pour résultat la libération de la Palestine et la sécurité d'Israël. Elle appelle Israël, la Palestine, le Quartet et la communauté internationale à mettre en œuvre la Feuille de route, avec des références claires.

L'Assemblée souhaite remercier toutes les personnes qui, au sein des Églises membres, ont soutenu les ministères et les institutions de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie (ELCJ), à savoir ses écoles et autres institutions sociales et établissements d'enseignement, ses paroisses, ainsi que le travail qu'elle accomplit en vue de la réconciliation, et qui ont permis ainsi la poursuite de tâches vitales. L'Assemblée appelle les Églises membres à soutenir activement les efforts de l'ELCJ dans le domaine du dialogue interreligieux, qui est indispensable pour construire une paix juste et pour la guérison du conflit. Consciente de l'émigration des chrétien(ne)s palestinien(ne)s en raison de l'instabilité de la situation politique et économique, l'Assemblée rend hommage aux activités de l'ELCJ visant à fournir

une éducation et des logements communautaires qui doivent permettre aux chrétien(ne)s palestinien(ne)s de demeurer dans leur pays.

L'Assemblée exprime également sa satisfaction à l'égard du soutien venu du monde entier en faveur de l'hôpital Augusta Victoria, et approuve les efforts accomplis par le Conseil et les Églises membres pour régler au mieux le conflit juridique qui oppose actuellement la Fédération luthérienne mondiale au gouvernement d'Israël au sujet du statut fiscal de la FLM à Jérusalem Est. L'enjeu en est la menace qui pèse sur le témoignage de toutes les Églises de Jérusalem. L'Assemblée approuve les négociations de grande ampleur qui se déroulent respectivement entre la FLM et l'État d'Israël et entre la FLM et l'État palestinien afin de garantir les droits des luthérien(ne)s – et par là ceux des autres chrétien(ne)s – en Israël et en Palestine.

L'Assemblée approuve le Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël (EAPPI) et les autres initiatives des Églises membres afin de manifester leur solidarité avec les Palestiniens(ne)s et les Israéliens(ne)s qui œuvrent en faveur de la paix et de mettre fin à l'occupation illégale. L'Assemblée encourage les Églises membres à soutenir le programme EAPPI en le faisant connaître et en invitant des personnes à devenir accompagnateurs et accompagnatrices œcuméniques, et à porter dans la prière toutes les personnes qui participent à ce programme.

Déclaration publique sur l'exclusion de participant(e)s à l'Assemblée

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la déclaration publique sur l'exclusion de participant(e)s à l'Assemblée.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR L'EXCLUSION DE PARTICIPANT(E)S À L'ASSEMBLÉE

Les participant(e)s à la Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, qui se tient à Winnipeg, Canada, du 21 au 31 juillet 2003, ont apprécié l'accueil chaleureux et l'hospitalité de l'Église évangélique luthérienne au Canada, des autorités de la ville et de la province, ainsi que d'un grand nombre de Canadiens et Canadiennes. Nous regrettons profondément que tant de participant(e)s à ce rassemblement mondial de la famille luthérienne aient été exclus de cet accueil et empêchés de jouir de cette hospitalité, n'ayant pas obtenu de visa.

Un nombre encore jamais atteint de participant(e)s – près de 50 personnes originaires de 13 pays différents (tous situés en Asie ou en Afrique) – se sont vu refuser un visa canadien ou ne l'ont simplement pas reçu. Des femmes, des jeunes, des Dalits de l'Inde et des membres de peuples tribaux forment un pourcentage disproportionné parmi les personnes qui n'ont, de ce fait, pas été en mesure de participer à l'Assemblée. Non seulement nous avons regretté de ne pas voir les visages et de ne pas entendre les voix de ces frères et sœurs en Christ, mais ils ont

été empêchés de remplir la tâche qui leur avait été assignée et qui était de représenter leurs Églises en contribuant à fixer les orientations du travail de la FLM pour les six ans à venir.

En outre, un certain nombre de personnes qui devaient participer à des programmes de visites aux États-Unis d'Amérique, avant ou après l'Assemblée, n'ont pas obtenu de visa pour aller visiter des Églises sœurs aux États-Unis.

Ces circonstances, bien qu'elles ne diminuent en rien la force de notre communion en Christ, ont fait obstacle à nos tentatives de démontrer et de vivre cette communion dans le cadre d'une Assemblée dont le thème est « Pour guérir le monde ». Ce thème s'est révélé un choix prophétique pour notre Assemblée. L'expérience de l'exclusion à laquelle certain(e)s de nos délégué(e)s ont été confrontés en cherchant à obtenir un visa n'est qu'un symptôme de la tendance croissante à l'exclusion et à l'isolationnisme qui se manifeste aujourd'hui dans notre monde. Cela nous a permis de comprendre cette réalité et d'y répondre en tant que communion d'Églises.

Nous sommes particulièrement peiné(e)s par le fait que les personnes exclues de ce rassemblement viennent exclusivement de pays du Sud – dont certains font partie des plus pauvres du monde – et que parmi elles se trouvent des femmes, des jeunes et des membres de communautés autochtones et marginalisées. C'est là une illustration de la manière incessante et souvent croissante dont ces mêmes secteurs de l'humanité sont exclus de la communauté internationale et du « marché » mondial.

Nous sommes indignés par les propos attribués aux autorités fédérales canadiennes, selon lesquels celles et ceux à qui un visa a été refusé seraient « des meurtriers présumés, des escrocs ayant détourné des fonds appartenant aux Églises, et autres criminels ». De tels propos sont une diffamation à l'égard de toutes les personnes qui n'ont pas obtenu de visa – comprenant un certain nombre d'évêques et autres responsables d'Églises – et sont le type même des images d'ennemi souvent fabriquées pour exclure l'« autre » de notre société et de notre monde.

Nous cherchons à dialoguer avec le gouvernement canadien et avec tous les gouvernements et autres autorités au sujet de ces grandes questions. C'est au travers d'un tel dialogue que nous pourrions être, telle est notre prière, des instruments du Christ « pour guérir le monde ».

(Note: L'évêque national de l'Église évangélique luthérienne au Canada a adressé le 25 juillet 2003 une lettre au ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration pour l'informer de la situation concernant les visas.)

Autres décisions

Message des peuples autochtones

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de prendre acte du Message des peuples autochtones.

Texte du Message des peuples autochtones
(émanant de la réunion du groupe des représentant(e)s des peuples autochtones)

Au cours de cette Dixième Assemblée, nous nous sommes réunis, en tant que, représentant(e)s des peuples autochtones, des peuples tribaux et des Dalits, pour la première fois dans l'histoire de la FLM. Solidaires les uns des autres et de tous les peuples autochtones du monde, nous avons partagé nos préoccupations et le besoin que nous avons d'être ensemble pour traiter de questions qui nous sont communes.

Nous honorons le fait que nous avons été rassemblés sur les terres qui, traditionnellement, sont celles des peuples Cree, Ojibway et Assiniboine, et nous souhaitons exprimer notre solidarité avec eux, ainsi qu'avec toutes les Premières Nations et les peuples Inuit du Canada. Nous avons conscience que nombreux sont les droits humains des peuples autochtones du Canada – ainsi que d'autres parties du monde – qui continuent à ne pas être appliqués dans le cadre de la politique nationale.

Selon la Commission royale sur les peuples autochtones réunie en 1996, le déclin physique et spirituel des communautés autochtones au Canada résulte d'une politique fédérale relative aux peuples autochtones qui leur dénie leurs droits et les prive de leurs terres traditionnelles.

Les peuples autochtones du Canada sont confrontés à une crise sociale, économique et culturelle. Ils souffrent de la pauvreté, de l'absence d'accès à l'eau potable et à une nourriture substantielle. Ils connaissent également davantage de violence domestique, des taux disproportionnés de maladie et de misère, et un taux plus élevé d'alcoolisme et de toxicomanie, ainsi que la perte de leur identité et de leurs valeurs traditionnelles. Ils sont surreprésentés dans les prisons. Bien qu'ils ne constituent que 4 pour cent de la population, ils représentent 17 pour cent des détenus dans les prisons fédérales. Le nombre des suicides chez les jeunes est six fois plus élevé que la moyenne nationale et parmi les plus élevés du monde. Les taux de chômage sont deux à trois fois supérieurs à la moyenne de la population non autochtone. La surpopulation dans des logements souvent inadéquats est 16 fois pire que celle des autres foyers au Canada.

La solution à un grand nombre des problèmes auxquels les peuples autochtones sont confrontés exige des compromis de la part des autres membres de la société, qui devraient leur restituer terres et ressources.

Les peuples autochtones du monde ne sont pas un groupe insignifiant. Nous comptons plus de 300 millions de personnes et parlons 4000 à 5000 langues sur près de 6000 qui existent dans le monde¹. En tant que peuples autochtones, nous représentons donc une partie essentielle de la diversité culturelle de la famille humaine. Mais ce sont simultanément les cultures les plus menacées du monde, et dans la plupart des cas les plus pauvres aussi, les populations les plus marginalisées et celles qui subissent le plus de discriminations.

C'est la raison pour laquelle il est urgent de reconnaître et de soutenir les droits humains fondamentaux des peuples autochtones, conformément au droit international et à ses normes. Les droits fonciers sont fondamentaux pour la survie des peuples et des cultures autochtones, et essentiels pour leur autodétermination.

Nous croyons que l'histoire de nos peuples avec le Créateur date d'avant l'arrivée des missionnaires. Le quatrième commandement nous enjoint d'honorer nos pères et nos mères, et nous croyons que nous le faisons en honorant notre héritage culturel et en ne le rejetant pas. Nous revendiquons donc le droit de rester attachés à tout ce qui est bon et béni dans nos cultures et nos spiritualités, et nous vous reconnaissons le même privilège.

Même si les peuples autochtones de nombreuses régions font déjà partie des Églises membres de la FLM, au cours de l'histoire ils ont été exclus de nos Églises en ce qui concerne la théologie, la conscience culturelle et l'accès aux processus de décision. Nous invitons la FLM et toutes ses Églises membres à se joindre à nous et à entreprendre avec nous un pèlerinage commun sur le chemin de la guérison. Nous vous demandons d'écouter nos histoires avec respect et de nous traiter en partenaires égaux au sein de nos Églises membres.

Nous recommandons fermement à l'Assemblée de soutenir les remarques et les recommandations concernant les peuples autochtones, comme le suggèrent son Message et ses résolutions.

Le groupe des représentants des peuples autochtones, Assemblée de la FLM, Winnipeg, le 29 juillet 2003

Équilibre entre les sexes

Sur la recommandation du Comité des désignations, l'Assemblée

A DÉCIDÉ : de prier le nouveau Conseil de définir clairement la politique en matière d'équilibre entre les sexes afin de garantir une compréhension commune dans toutes les régions pour les futures Assemblées.

Subdivisions régionales de l'Europe

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: de prier le Conseil de réexaminer les subdivisions régionales de l'Europe.

Participation des jeunes aux futures Assemblées

Ayant à l'esprit la recommandation adoptée à la Huitième Assemblée, la Dixième Assemblée

A DÉCIDÉ : de prier instamment les Églises membres de réaffirmer leur engagement à assurer une participation des jeunes dans une proportion de 20% aux futures Assemblées, et de faire en sorte que les proportions respectives des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les délégations de leur région ne soient pas inférieures à 40% lors des futures Assemblées.

Participation des jeunes aux célébrations et aux processus de prise de décisions

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: de prier instamment toutes les Églises membres d'encourager la participation des jeunes aux célébrations et aux processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Rapports des groupes villages

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de demander au secrétaire général de mettre le texte écrit intégral des rapports des groupes villages à la disposition du nouveau Conseil.

Priorités

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: de demander au Conseil d'établir des priorités dès que possible.

Prochaine Assemblée

L'Assemblée

A DÉCIDÉ: de demander au Conseil ou au Comité exécutif de faire en sorte que la prochaine Assemblée soit organisée de manière qu'elle soit en mesure d'établir des priorités pour le travail futur de la FLM.

Message et engagements de la Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter le Message et les engagements de la Dixième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale.

Note

¹ Selon le président du Forum permanent sur les questions autochtones (ONU), Ole Henrik Magga : *Indigenous Peoples' Needs – Challenges for the Church*, allocution prononcée à l'Assemblée de la Conférence des Églises européennes, Trondheim, Norvège, juin 2003.

